



## Négociation d'un Licenciement suite rachat

Par **tmoume**, le **14/09/2016** à **00:31**

Bonjour

Je suis cadre dans une société rachetée depuis 2015

Le nouveau propriétaire supprime mon poste car n'existe pas dans son modèle.

Mon directeur a eu la consigne de supprimer mon poste avant fin 2016.

Il vient d'entamer une négociation avec moi en me proposant le minimum légale ainsi que le versement de mes congés en transaction afin de m'éviter la carance assedics!!! Et c'est tout!!!!

J'ai 10 ans et six mois d'ancienneté et cède depuis 2011, je touche 3100€ brut + prime annuelle sur objectif de 10000€ ainsi qu'un véhicule de fonction.

Depuis 2011 je touche minimum 90% de ma prime chaque année.

J'ai refusé sa proposition mais que dois-je demander??

Merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **14/09/2016** à **07:46**

Bonjour,

Si le poste est supprimé, il me semble que nous sommes dans le cas d'un licenciement économique, non ?

Par **P.M.**, le **14/09/2016** à **08:25**

Bonjour,

Il faudrait savoir si aucun reclassement n'est possible...

Une transaction pour être valable ne peut normalement être négociée et conclue qu'une fois la notification du licenciement réceptionnée et vous proposer de passer les congés payés en indemnités transactionnelle est carrément un marché de dupe qui ne fait apparaître aucune concession réciproque mais une fraude aux cotisations sociales dont vous seriez la première victime...

Si l'employeur veut entrer en négociation c'est qu'il ne doit pas être très sûr d'avoir une cause réelle et sérieuse pour le licenciement économique mais c'est à vous d'apprécier si vous voulez accepter une transaction et le montant de l'indemnité en fonction du contexte que nous ne connaissons que superficiellement...